



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-102

Séance du 12/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 19
Nombre de suffrages : 26

<u>Date de convocation</u>
06/12/2022

<u>Date d'affichage</u>
06/12/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

14/12/2022

et publication du :

14/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme BOURABA Jessica, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. BARON Jean-Louis

Procurations :

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. PELLICCIA Arnaud donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme AUGER Nadia donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France, M. VIN Jean-Claude donne pouvoir à Mme IKHELF Dalila, M. COUJANDASSAMY Bruno donne pouvoir à Mme RANGER Michelle

Etai(ent) absent(s) :

M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DOIREAU Florence, Mme LAZRAK Dounia

Etai(ent) excusé(s) :

Mme AUGER Nadia, M. BONDON Pierre, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme GABIOU Carole, M. PELLICCIA Arnaud, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GALLET Laurence

Objet : Affaires financières - Approbation des travaux en régie - Année 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU que les dépenses d'acquisition de matériel et de matériaux qui ne sont pas assez importantes ne peuvent pas être imputées directement à la section d'investissement, même si ces dépenses concourent à des travaux faits par la collectivité pour elle-même ;

VU qu'un état des travaux d'investissement effectués en régie est établi, et correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production : matériel

Mairie - Place de la Mairie - 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Tél : 01.30.46.31.24

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2022

Application agréée E-legalite.com

et outillage acquis ou loué, frais de personnel, etc... à l'exclusion des frais financiers et d'administration générale ;

CONSIDERANT que ces immobilisations sont des travaux en régie et peuvent par conséquent être transférés en investissement pour obtenir l'attribution du fonds de compensation pour la TVA ;

CONSIDERANT le coût horaire de la main d'œuvre au réel ;

CONSIDERANT l'état des travaux en régie suivant établi au titre de l'année 2022 pour un montant de 36 995,63 €, à savoir :

	main d'œuvre	fournitures	TOTAL
- Réfection des allées du parc	9 160,80 €	6 134,91 €	15 295,71 €
- Réfection logement 20 bis allée des platanes	7 743,40 €	658,76 €	8 402,16 €
- Réfection logement 8 rue de l'Eglise	3 409,98 €	15,40 €	3 425,38 €
- Réfection d'un logement allées des tilleuls argentés	3 145,38 €	306,49 €	3 451,87 €
-Salle déjeuner Mairie	553,54 €	5 866,97 €	6 420,51 €
	24 013,10 €	12 982,53 €	36 995,63 €

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'état des travaux en régie pour un montant de 36 995,63 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 13 décembre 2022



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING

Mairie - Place de la Mairie - 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Tél : 01.30.46.31.24

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217804863-20221213-2022102-DE